

## Décision dans la procédure d'opposition n° 4578/2000

*Opposante, KELAMATA SpA, 10, via G. Reiss Romoli I-10155 Turin, représenté par Jacobacci & Perani, Avenue de la Gare des Eaux-Vives 2, 1207 Genève, Marque internationale n° 518 103 VICTOR V club (fig.),*

*contre*

*Défenderesse, Horst KULLNIGG, 21, Karriegelstrasse, A-3021 PRESSBAUM (Autriche) (pas de représentation), Marque internationale n° 733 254 V VICTOR (fig.)*

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a, le 29 octobre 2001, décidé:

1. La procédure d'opposition n° 4578 contre la marque internationale n° 733 254 V VICTOR est close par classement.
2. Le refus provisoire total du 20 novembre 2000 sera retiré dès que la présente décision sera entrée en force.
3. La taxe d'opposition de 800.– francs reste acquise à l'Institut.
4. Il n'est pas alloué de dépens.
5. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

29 octobre 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:

Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 4578/2000

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.11.2001
Date	
Data	
Seite	5714-5714
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 789

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.